

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**

Lundi 7 novembre- 14h30
Jeudi 1er décembre-14h30

➤ **ASSEMBLEE GENERALE
DES SYNDICATS**

Lundi 5 décembre à 9h30

➤ **Bureau régional
URIF.FO**

Vendredi 18 novembre 2016
Vendredi 16 décembre 2016

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94
16 décembre à 9h

➤ **Formation syndicale**

RDV dernière session de formation :
S'ORGANISER du 12 au 16 dec2016.

Inscription ouverte pour 2017 avec le site internet www.fo94.fr dont le calendrier sera prochainement connu et mis en ligne.

Contacts **Philippe PEYSSON** ou **Nathalie**

➤ **Journal FO VAINCRE94**

Notre **journal 122** est en cours de **rédaction**. Articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement .

**FO94, Courrier de l'Union
Novembre 2016**

Edité le 10 novembre 2016
UNION DEPARTEMENTALE FO 94

Commission Paritaire
0320 S 07318

Directeur de la publication
Marc BONNET

Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

Elections TPE

A retenir **scrutin du 28 novembre au 12 décembre**, vote internet ou par correspondance

Site gouvernemental dédié TPE <http://www.election-tpe.travail.gouv.fr>.

Site internet FO



www.info-tpe.fr

**Elections des salariés dans les Très Petites
Entreprises/TPE , scrutin en nov/dec2016**

une info contactez nous: MAIL :
tpe.fo94@orange.fr

COLLOQUE TRAVAIL & HANDICAP !

La Confédération tient son traditionnel **colloque travail et handicap** le **mardi 6 décembre 2016** à Paris12^e, salon de l'aveyron de 8h30 à 17h30, à cette **17^{eme} journée** , tables rondes sur l'emploi des personnes handicapées, etc...
inscriptions encore possibles en nombre limitée.

COTISATIONS

Il est rappelé à l'ensemble des structures, la nécessité de régler régulièrement la quote part interprofessionnelle (3.45€ en 2016) à l'Union départementale dont une partie est reversée à notre confédération (1.29€).

Après le dernier CCN de sept2016 (quote part conf portée à 1.3€) et le bureau régional du 7 octobre 2016 , la Commission Exécutive et le dernier Secrétariat de l'udfo94 avaient fixé un plancher de 3.50 euros. Ce nouveau taux est retenu pour l'ensemble de la région FO ILE DE FRANCE.

TAUX 2017 - QUOTE UD/CONF : 3.50 EUROS

COMMANDE DE TIMBRES 2017 auprès de Nathalie / imprimé support papier et logiciel
efo.fr ou par mail tresorerie.fo94@orange.fr

Agendas 2017

L'Union Départementale collationne les commandes des agendas et semainiers 2017, matériel siglé FORCE OUVRIERE ET **DISPONIBLE DES A PRESENT**, à savoir

agenda confédéral FO - format de poche 1,60 Euros
semainier confédéral FO - format a4 12,00 Euros

Contacts , commande , réservations :

Miriam au 01 49 80 68 70 ou Nathalie 01 49 80 68 89 (lignes directes)
ou mail miriam.fo94@orange.fr ou nathalie.fo94@orange.fr

Emploi : Légère amélioration mais une précarisation qui perdure

Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi viennent de paraître.

Au total, pour toute la France (DOM incluses), on recense ce mois 6 573 100 personnes inscrites à Pôle emploi, toutes catégories confondues, un chiffre qui recule légèrement de 0,6% sur un mois. En ce sens, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A régresse légèrement en reculant de 1,9% sur un mois pour cette catégorie.

Si l'on regarde le détail des chiffres en revanche, cette amélioration bénéficie surtout aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (-5,3% sur un mois) mais très peu aux 50 ans et plus (-0,2% seulement sur cette période). FO y voit là l'amorce des signes d'une catastrophe pour les demandeurs d'emploi seniors, ces derniers n'étant pas concernés par les reprises d'emplois même précaires.

En outre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et C (exerçant une activité réduite courte ou une activité réduite longue) augmente de 1,4% sur un mois, un chiffre confirmé par une nette évolution sur 3 mois : +2,7% pour la catégorie B et +5,1% pour la catégorie C ! Ces chiffres attestent d'un enracinement de la précarisation des demandeurs d'emploi, exerçant une activité un nombre réduit d'heures dans le mois mais sans accéder à un emploi de qualité. La précarisation est particulièrement flagrante si on regarde le nombre d'heures travaillées pour ces catégories sur le mois écoulé : +5% de moins de 20 heures !

Ces éléments font la démonstration s'il le fallait de la nécessité de la mise en place d'un système de bonus/malus sur les contrats de travail de courte durée, tel que le propose FO. Démonstration également de la nécessité d'un changement de politique économique.

Bien sûr, si l'on peut croire à une amélioration légère de la situation de l'ensemble des demandeurs d'emploi (-38 000) sur le mois écoulé, les chiffres dévoilés ce jour révèlent aussi une augmentation de +1% de demandeurs sur un an (+54 700 inscrits) !

26 octobre 2016

REPERES 94 : Tout comme la France, l'île de France, le **VAL DE MARNE** connaît sa baisse de chômage en sept 2016, 75.020 demandeurs d'emploi en catégorie A (-1.7% sur un mois), mais dans l'ensemble, on enregistre tout de même **117 360 personnes à la recherche d'un emploi toutes catégories confondues** (a-b-c-d-e) contre 117 740 en août 2016 soit -0.3% en un mois mais **+1.9%** en une année.

On note une **relative précarité** car les chômeurs ayant une activité réduite de -78h (**catg B et C**), progressent significativement de +1.6%, tout comme **la catg D** -chômeurs non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, en convention de reclassement personnalisé, contrat de transition professionnelle, contrat de sécurisation professionnelle avec +10.8% en un mois, **+16.9% en un an!**

La **catg E** - demandeurs d'emploi non tenus à la recherche active d'emploi tels les contrats aidés- décroît à -0.3% en un mois mais progresse fortement de **+8.2% en une année-**

Le traitement social du chômage atténue et cache donc la dégradation de l'emploi ...!!

Fichier des Titres électroniques sécurisés (TES) : Danger pour les libertés !

Force Ouvrière s'inquiète de la parution, le 30 octobre dernier, d'un décret permettant la création d'une base de données unique potentiellement dangereuse pour les libertés.

Les données personnelles et biométriques de tous les Français vont être regroupées dans un fichier unique dénommé « Titres électroniques sécurisés » (TES).

Cette base de données géante rassemblera ainsi des informations contenant la photo numérisée du visage, les empreintes digitales, la couleur des yeux, les adresses physiques et numériques de l'ensemble des Français détenteurs d'une carte d'identité ou d'un passeport.

Même si le gouvernement se défend d'une quelconque possibilité, à l'heure actuelle, d'identifier une personne à partir de ses seules données biométriques, il est clair que potentiellement, le danger existe et que techniquement, il sera possible d'aboutir à l'exploitation de ces données à d'autres fins.

Pour FO, étant donné les enjeux en termes de libertés, le projet de création d'un tel fichier aurait mérité, à tout le moins, une étude d'impact et un débat parlementaire.

De plus, il aurait été préférable de privilégier des supports individuels plutôt qu'une base centrale susceptible d'être consultée par de multiples services avec tous les risques de piratage et d'accès indus.

Dans le contexte actuel lié à la menace terroriste, la tentation pourrait être grande de modifier les finalités d'un tel fichier.

7 nov 2016

Créteil le 8 octobre 2016

CONVOCA T I O N

**Assemblée Générale
des Syndicats**

Aux Secrétaires des Syndicats,
(Pour information : **aux Trésoriers des Syndicats**),
(pour information : **aux Sections Syndicales**),
Aux Membres de la Commission Exécutive de l'Union,
Aux Secrétaires des Unions Locales,
Aux Membres de la Commission de Contrôle,
Aux Membres de la Commission des Conflits.

Cher(e) Camarade et délégué(e),
En vertu de l'Article 12 de nos Statuts, nous t'informons que la **Commission Exécutive** de l'Union Départementale en date du **30 JUIN 2016** a décidé de convoquer **l'Assemblée Générale annuelle des Syndicats** le

LUNDI 5 DECEMBRE 2016
à 9 H 3 0

Salle N° 1

Maison Départementale des syndicats
11/13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

ORDRE DU JOUR : **9h30/13h30 et clôture autour du verre de l'amitié**

- **Situation générale :**
- **Vie et marche de l'Union,**
- **Questions diverses.**

Article 12 des Statuts de l'Union :

« *Tout les ans, sauf l'année où se tient le Congrès, sur proposition du Secrétariat, la Commission Exécutive de l'Union doit convoquer l'Assemblée Générale des Syndicats.*

*L'Assemblée Générale est composée des **délégués des syndicats**, à raison d'un délégué par syndicat.*

L'Assemblée Générale peut être convoquée en séance extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les Membres de la Commission Exécutive assistent à l'Assemblée Générale avec voix consultative sauf s'ils représentent leur Syndicat. Chaque Union Locale est représentée à titre consultatif par un délégué ».

Base des mandats éventuelle : année 2015 de référence des cotisations pour les syndicats.

En conséquence, nous insistons auprès de chaque **Syndicat**, pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val de Marne, sans oublier de prendre contact avec leurs Sections Syndicales.

Concernant les **Sections Syndicales**, celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur syndicat afin de participer et à assister avec leur responsable départemental ou local.

Les **Délégués du Privé** pourront **utiliser et déposer de leurs heures de délégation** (prévoir toute la journée), les **Délégués de la Fonction Publique**, au moyen **d'Autorisations Spéciales d'Absences** planifiées par leur Syndicat.

Nous comptons sur ta présence, dans l'intérêt de la vie de l'interprofessionnel.

Nous te prions de croire, Cher(e) Camarade, à nos meilleurs sentiments syndicalistes.

Christian COLINET
Trésorier de l'Union

Marc BONNET
Secrétaire Général

Paris, le 10 novembre 2016

PPCR : Droit à la carrière sur deux grades : une promesse de gascon...

Le Statut général des fonctionnaires garantit un déroulement de carrière sur au moins un grade. Le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) prévoit une possibilité d'un déroulement de carrière sur 2 grades. Extrait :

« Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories, sera mis en œuvre et servira à la fixation des taux d'avancement. »

Les signataires et promoteurs de PPCR (CFDT, UNSA, FSU, CFTC, CGC, FAFP) ont cru entendre ou lire la promesse que, désormais, chaque agent pourrait changer de grade et finir sa carrière au moins dans un grade supérieur à celui de son recrutement.

Lors d'un groupe de travail sur la mise en place de PPCR (jeudi 3/11), **la DGAFP a confirmé qu'il ne s'agissait que d'une possibilité.**

L'engagement du Gouvernement c'est, au mieux, un effort sur les taux de promotion dans les cas de blocage et une adaptation des épreuves des examens professionnels pour en améliorer les chances de réussite. Sans garantie, quand on sait la réduction permanente des budgets et... la valeur des promesses après 2017.

FORCE OUVRIERE n'a pas signé PPCR. Sa mise en œuvre nous donne raison !

Nous avons dénoncé la suppression des RTS (réduction de temps de service – avancement au mini dans la Territoriale – règle des trois ans dans la FPH) qui ne fait qu'allonger la carrière des fonctionnaires. Depuis le début, PPCR est une machine à faire des économies !

Ceux qui se sont laissés séduire par des bornages indiciaires attrayants, en grande partie payés par le transfert primes/points découvrent un véritable miroir aux alouettes avec les réalités de la mise en œuvre de PPCR.

Pour FORCE OUVRIERE, PPCR ne met pas fin à nos revendications salariales.

Au contraire, nous continuons d'exiger l'ouverture de véritables négociations sur la base de notre projet de rénovation des grilles indiciaires, avec notamment :

- un démarrage de la grille au minimum à 120 % du SMIC
- une amplitude de X6 entre le haut et le bas de la grille indiciaire
- un rattrapage immédiat du pouvoir d'achat de 8 %
- le rétablissement des réductions d'ancienneté
- 50 points pour tous
- la création d'une 4ème catégorie....